

Si le nouveau crédit d'impôt cinéma a eu rapidement des effets bénéfiques en divisant par deux le taux de délocalisation des tournages, la postproduction ne semble, pour le moment, guère en profiter tangiblement. Fragilisée par une perte de valeur continue la filière entend peser de tout son poids dans les concertations en cours autour de la réforme de l'agrément. ■ PATRICE CARRÉ

# LA POSTPRODUCTION S'INTERROGE SUR SON AVENIR

**L**e communiqué publié par la Ficam le 16 novembre est sans équivoque. Pour la première fois, depuis la mise en place de son baromètre long métrage, le taux de délocalisation des tournages est passé en dessous de la barre symbolique des 20%, pour tomber à 19%, soit "le taux le plus bas de ces neuf dernières années", souligne la Ficam, qui cite à l'appui quelques exemples précis de relocalisation : *Folles de Django* (*Django Melodies*) d'Étienne Comar (prévu en République tchèque), *Au revoir là-haut* d'Albert Dupontel (prévu en Belgique) ou encore *Marie-Francine* de Valérie Lemerrier (prévu en Roumanie et en Hongrie). Sur la période janvier-septembre 2016, le nombre de semaines de tournage en France (811 selon les chiffres de la Ficam) progresse ainsi de 9%, atteignant son plus haut niveau depuis 2011. Mais ce renversement spectaculaire de la tendance ne semble profiter pour le moment pleinement qu'à une partie de la chaîne. Située en aval, la postproduction ne paraît pas encore avoir eu le temps de bénéficier mécaniquement de cette inversion de la tendance. En outre, mesurer la délocalisation de la post-

production s'avère plus complexe, d'autant que les données de la Ficam et du CNC diffèrent parfois légèrement. "Dans son périmètre d'étude, le CNC prend en compte la date de dépôt du dossier d'agrément, alors que nous nous basons sur celle du début de tournage, explique Stéphane Bedin, délégué général adjoint de la Ficam en charge des observatoires. Cela crée donc un petit différentiel au niveau du champ d'étude, mais globalement nous nous retrouvons sur les mêmes tendances en fin d'année."

## RÉVISION DU DEVIS TYPE DE PRODUCTION

Dans un tableau de son baromètre, détaillant le taux de délocalisation par marché sur la période janvier-septembre 2016, la postproduction (hors *Valérian...*) apparaît comme étant délocalisée à 10%, les effets visuels (toujours hors *Valérian...*) atteignant le taux de 42,38%. Si on compare avec la même période en 2015, toujours selon la Ficam, la délocalisation sur la postproduction n'était que de 7,05%, celle sur les VFX atteignant le taux faramineux de 63,02%. De son côté, le CNC, dans sa "présentation des coûts de production des films en 2015", note, dans un tableau détaillant

la part des dépenses des moyens techniques à l'étranger (p. 45 du document) que le montage représente 21% de ces dépenses, l'auditorium 10,9% et la postproduction vidéo 30,7%, le poste dit "autres prestations", dans lequel figurent notamment tous les effets spéciaux, pesant pour 53,8%. Une photographie plus pessimiste que celle ressortant du baromètre de la Ficam mais qui souligne à l'unisson l'énorme délocalisation des travaux VFX. "Je fais attention à l'emploi du mot délocalisation pour qualifier l'import de prestations de postproduction, précise Raphaël Keller. Il faut en effet mettre en balance ce phénomène avec les capacités



Studio de mixage de PolySon





## UNE HISTOIRE DE POINTS :

### DE L'AGRÈMENT AU RAPPORT SUSSFELD

Dans le texte actuel de l'agrément, que ce soit pour le barème européen ou le barème du soutien financier, seuls sont pris en compte, pour l'attribution de points, les techniciens et collaborateurs de création, dans un spectre allant de l'administration et la régie jusqu'au montage image. Les ouvriers des équipes de tournage (machinerie) et de construction apportent également des points pour le soutien financier. Mais dès que l'on aborde la postproduction, image et son, les points sont attribués en fonction des travaux de laboratoire et de mixage sans qu'il soit fait mention de collaborateurs attirés. Le rapport Sussfeld remarque ces lacunes, soulignant que "nombre de postes pourtant essentiels à la fabrication du film ne figurent pas dans le barème: par exemple, pas de mention du poste de mixeur ni de celui de costumier". Mais dans le souci d'offrir au producteur "une totale liberté dans la composition de ses équipes", il propose "pour la fiction, de redéfinir les ensembles techniciens collaborateurs de création et ouvrier". Or, si le chef costumier fait son apparition dans le premier ensemble, il n'en est pas de même des monteuses son, mixeurs et bruiteurs, pas plus que des étalonneurs et des responsables d'effets spéciaux, qui ne sont ainsi toujours pas considérés comme étant des collaborateurs de création. Et, in fine, la proposition vise à globaliser VFX et postproduction qui "seraient pris en compte dans un ensemble à part, intitulé "moyens techniques, traitement du son et des images".



Studio d'étalonnage d'Anaphi Studio.

d'exportation du secteur – poste par poste d'ailleurs, ce qui nécessite d'améliorer nos outils de mesure. Les industries techniques françaises, elles aussi, sont en mesure d'effectuer des prestations pour des productions étrangères. La délocalisation la plus sérieuse, celle à laquelle nous prêtons toute notre attention, correspond au départ des moyens de production en tant que tels, studios, laboratoires. Le recours à des sociétés étrangères pour réaliser une partie du travail n'est pas un problème en soi, si nos entreprises sont également compétitives."

Reste que si certaines données sont parfois difficiles à collecter dans leur intégralité, notamment en raison de la relative atomisation du milieu et du développement de certaines structures de type autoentreprise, les outils de mesure des chiffres de la postproduction sont loin de donner satisfaction. En s'appuyant sur les données de l'agrément, le CNC se base

## « LES RETOURS QUE J'AI PU OBTENIR DE LA PART DE NOS ÉQUIPES COMMERCIALES INDIQUENT QUE LA POSTPRODUCTION N'EST PAS IMPACTÉE PAR LA RELOCALISATION. »

Christophe Lacroix (Eclair Group)

en effet sur la structure du devis type de production dont la dernière version date de 1999 et où figurent notamment toujours trois postes pour la pellicule (négative et inversible, magnétique son et magnétique vidéo), les effets spéciaux, encore marginaux au début des années 2000, devant notamment se contenter du poste "autres prestations" faisant office de fourre-tout. Source d'un véritable coefficient d'incertitude, cette obsolescence avait été soulignée par Jean Gaillard lors de l'établissement de son rapport sur "la fabrication des effets spéciaux numériques en France". Quant à la postproduction, elle est dispersée entre les postes 7 et 8, "moyens techniques" et "pellicules-laboratoires", faisant même l'objet de sous-sections. Un réaménagement urgent s'impose, nécessité dont le CNC a pris la mesure, en décidant d'ouvrir prochainement un chantier de refonte de ce devis type de production afin, souligne Raphaël Keller, "de tenir compte des évolutions liées au numérique et permettre de bâtir une vision plus juste sur la filière".

### DIFFICILE MESURE DE LA RELOCALISATION

Au-delà de la difficulté de collecter les informations, leur donner un sens s'avère tout aussi ardu. Les industries techniques elles-mêmes peinent à distinguer des prestations qui se seraient véritablement relocalisées par rapport à d'autres correspondant simplement à une reprise d'activité. D'autant que certains poids lourds du secteur, comme Eclair Group ou Hiventy, émergent à peine de réorganisations complexes. "Notre volume de projets augmente, mais les retours que j'ai pu obtenir de la part de nos équipes commerciales indiquent que la postproduction n'est pas impactée par la relocalisation", résume Christophe Lacroix, directeur général d'Eclair Group. Une hausse qui semble donc liée, avant tout, ▶▶▶



## LA POSTPRODUCTION SON TIRE LE SIGNAL D'ALARME

Le 14 novembre, l'Association des mixeurs (ADM), l'Association française du son à l'image (AFSI) et l'Association des artistes bruiteurs (Adab) envoyaient un courrier commun à Frédérique Bredin, afin de lui faire part de leur inquiétude. Cette date n'était pas le fruit du hasard, puisqu'elle précédait de 48 heures la réunion organisée par le CNC avec les organisations professionnelles afin de discuter des positions des uns et des autres autour du rapport Sussfeld. Pour les professionnels de la postproduction du son, l'un des nœuds du problème vient du fait que, dans l'actuel barème de l'agrément, aucun point n'a été accordé à leurs métiers, qui ne sont ainsi pas considérés comme des collaborateurs de création et sont donc potentiellement délocalisables. Et les propositions d'Alain Sussfeld ne règlent en rien le problème. "Les producteurs, notamment lorsqu'ils bénéficient du tax shelter, dont la contrepartie est d'avoir des postes cadres en Belgique, vont employer des monteuses du son et des mixeurs belges puisque cela ne les pénalise aucunement au niveau de l'agrément", explique Éric Tisserand, membre du collège mixage de l'AFSI. "Le résultat est que nous avons perdu environ 30% de notre activité en quelques années." Employant entre 800 et 1.000 personnes, le secteur de la postproduction du son souffre de son faible poids budgétaire. "Quand on décortique les budgets de films, on s'aperçoit que la postproduction son pèse, au total, entre 1% et 2%", résume Raphaël Sohier, vice-président du collège montage son de l'AFSI. Soit entre 20% et 25% des dépenses de postproduction. Un chiffre qui représente néanmoins des centaines d'emplois, un savoir-faire de haut niveau, ainsi qu'une industrie technique pâtissant de la situation. Signe des temps, de nombreuses sociétés, longtemps spécialisées dans le son, ont dû diversifier leurs activités sous peine de disparaître, à l'instar de certaines. Afin de mieux apprécier et quantifier le phénomène des délocalisations spécifiques à la postproduction du son, une enquête sur la période 2015-2016 va être prochainement lancée par les trois associations avec l'aide de la Ficam.



Auditorium de mixage d'Eclair.

© AGNÈS JANNY/ECLAIR GROUP



au redémarrage d'Eclair. Ayant fini de réorganiser son site de Joinville, Hiventy a pu redéployer tous ses outils à la fin du premier semestre 2016 et relance actuellement son action commerciale. Mais là aussi difficile de mesurer une relocalisation quelconque. "Nous avons récemment capté des films d'animation comme *Les hirondelles de Kaboul* (Les Armateurs\*) ou encore *Drôles de petites bêtes* (Onyx Films) ainsi qu'une coproduction européenne, *Gentle Creature* (Slot Machine), souligne Olivier Duval, Dga de Hiventy Heritage & Postproduction. Nous travaillons également avec Ciné Tamaris sur le documentaire *AV et JR* du photographe JR et d'Agnès Varda, que nous connaissons bien pour avoir restauré une grande partie de son catalogue." Du côté de structures de postproduction de taille moyenne, le constat est similaire. "Au titre de mon entreprise et au jour d'aujourd'hui, je ne peux pas dire que j'ai eu des bascules connues et identifiées qui se seraient faites en faveur de la France et de ma société, en rapport avec le crédit d'impôt", confirme Frédéric Barouel, directeur commercial d'Anaphi Studio.

### UNE PERTE DE VALEUR CONTINUE DES INDUSTRIES TECHNIQUES

Le retour est un peu différent au sein des structures installées en région. "Je pense que cette relocalisation concerne avant tout les films à gros budget qui pensaient se faire auparavant entièrement à l'étranger, analyse Pierre-Loïc Précausta, directeur et fondateur de Lumières Numériques, société basée à Villeurbanne, qui réalise une part croissante de son CA avec la postproduction. En revanche, j'ai constaté récemment un certain changement d'attitude. Depuis la modification du crédit d'impôt, les producteurs sont plus réceptifs aux offres faites en France. En région, notre particularité est d'essayer d'avoir une offre globale. Or elle rencontre une attention de plus en plus grande. Mais c'est très récent." Autant dire que les chiffres de fin 2016 et début 2017 seront scrutés avec attention afin d'y déceler si l'effet crédit d'impôt se fait sentir également sur la relocalisation de la postproduction. Car un autre chiffre, bien réel celui-là, fait peser une lourde hypothèque sur l'ensemble du secteur. Dans son

communiqué du 16 novembre, la Ficam rappelait la perte de valeur continue des industries techniques, s'appuyant sur le constat "d'une érosion continue de la part des postes techniques dans les budgets des films". Et la Ficam de souligner que "les postes techniques représentent 9,7% des investissements en 2016 contre 12,4% en 2013, soit une perte d'un point chaque année depuis cette date! De même, le budget 'postes techniques' est estimé à 75,5 M€ sur la période (hors *Valérian...*), soit une baisse de 25% par rapport à 2015. Il s'agit du plus faible résultat de ces six dernières années, avec 2014". Un constat inquiétant partagé par le CNC. "Sur le long terme, on ne peut qu'être préoccupé par les chemins divergents que prennent l'économie des industries techniques et celle des autres grands secteurs du cinéma et de l'audiovisuel, souligne Raphaël Keller. Le chiffre d'affaires des industries techniques est aujourd'hui inférieur à ce qu'il était il y a 15 ans, alors que, sur la même période, celui des autres secteurs a crû régulièrement. Le numérique y est bien sûr pour beaucoup et le phénomène touche en particulier la postproduction. Nous devons veiller collectivement à ce que le renforcement de la concurrence dans ce secteur ne se traduise pas par des conditions de travail ou une qualité de service dégradées." Une perte de valeur qui traduit aussi une certaine fragilité de la production. "On produit toujours beaucoup de films, mais avec une enveloppe globale qui continue de baisser, souligne Nicolas Naegelen, directeur et fondateur de PolySon. Cela fait longtemps que nous sommes sur un marché où les marges sont faibles et où l'industrie est devenue une variable d'ajustement. Il faudrait nous laisser un peu d'air si l'on veut que le service soit bon et que les compétences restent à la hauteur. On atteint le point limite." L'adoption, le 17 novembre, par l'Assemblée nationale de l'amendement abaissant le seuil des dépenses minimales en France, de 1 M€ à 250 K€, afin de bénéficier du crédit d'impôt international pourrait susciter de nouvelles opportunités pour une filière qui a besoin d'actions concrètes. Car les motifs d'inquiétude ne manquent pas, à commencer par les préconisations du rapport d'Alain Sussfeld concernant directement la postproduction, les professionnels du son en ayant ouvertement appelé à Frédérique Bredin dans une lettre ouverte (cf. encadré p. 25). Tandis que se profile à l'horizon l'annonce, par le CNC, d'un grand plan destiné à accompagner le développement de la filière des effets spéciaux, celle de la postproduction, qui se sent quelque peu délaissée, entend faire entendre sa voix, par le biais de la Ficam, notamment dans le cadre de la prochaine réforme de l'agrément. ♦

\* Participation majoritaire de Hildegard, propriétaire du "Film Français".

**“ ON PRODUIT TOUJOURS BEAUCOUP DE FILMS, MAIS AVEC UNE ENVELOPPE GLOBALE QUI CONTINUE DE BAISSER. ”**

Nicolas Naegelen (PolySon)

Ⓜ Console d'étalonnage d'Eclair.



## RAPHAËL KELLER



Directeur de l'innovation, de la vidéo et des industries techniques du CNC

### ► Comment évolue le soutien financier du CNC aux industries techniques ?

La postproduction image et son représente environ un quart des soutiens attribués par la commission d'aide aux industries techniques chaque année, sur près de 6 M€. L'approche de la commission a cependant évolué depuis le début de l'année. Elle a fait le choix de renforcer la sélectivité et l'exigence sur les critères d'innovation et les effets structurants des projets, tant sur le secteur que sur l'entreprise elle-même. Ce changement de jurisprudence a eu des effets immédiats. Nous ne disposons pas encore des chiffres définitifs pour 2016, mais je peux vous dire que la postproduction et les effets visuels seront beaucoup plus soutenus que les autres années. Depuis que nous avons redéfini cette politique d'aide, les projets que nous recevons sont également de meilleure qualité et plus ambitieux, à tout niveau. Au-delà de la politique de la commission, j'y vois l'effet de la réforme des crédits d'impôt, qui entraîne des anticipations de volumes d'activité plus importants nécessitant des investissements conséquents de la part des industries techniques.

### ► La relocalisation des tournages observée récemment devrait donc profiter mécaniquement à la postproduction ?

Tout à fait. Il est vrai que la localisation des dépenses de postproduction n'a pas reçu pour l'instant la même attention que celle des dépenses de tournage. Même si le recours à des sociétés étrangères en postproduction a augmenté ces dernières années, cela s'est fait dans des proportions sans comparaison avec les départs de tournages. Le retour de ces derniers aura des effets bénéfiques pour la postproduction. On sait d'une manière générale que les crédits d'impôt bénéficient à l'écosystème dans son ensemble. Et je rappelle que la manière dont le CNC les met en œuvre est particulièrement protectrice des industries techniques. Pour ce qui est du crédit d'impôt domestique, une production doit, pour accéder au dispositif, réaliser à la fois son tournage et ses travaux de traitement d'image et de postproduction principalement en France. Les deux dimensions sont appréciées séparément. Cette approche est vertueuse et renforce l'effet du crédit d'impôt.

### ► Que répondez-vous aux industries techniques qui s'alarment de certains points du rapport Sussfeld, la Ficam demandant notamment que les activités de tournage, de postproduction image et son et d'effets visuels soient distinguées par blocs de points non sécables ?

Les enjeux de localisation d'activité ont été déterminants dans la volonté du CNC d'engager une réforme du barème de l'agrément. Sans préjuger des conclusions de la concertation, le CNC veillera à ce que le nouveau barème récompense les efforts de localisation en France. À ce stade de la discussion, toutes les organisations professionnelles ont fait connaître leur position sur la proposition d'Alain Sussfeld qui, c'est important de le souligner, ne constitue pas la proposition du CNC. Une réunion de restitution générale s'est tenue le 16 novembre, au cours de laquelle le Centre a justement précisé qu'un travail spécifique sur la postproduction et les effets visuels devrait être mené. Ce travail est en cours. La réforme globale sera annoncée dans les grandes lignes au 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

Propos recueillis par Patrice Carré